

# Lettre d'infos N°32

Septembre 2024



Haute-Savoie

N° ISSN 2677-3376

## INFORM'ACTION 74

### NOS LIEUX D'ACCUEIL SUR RENDEZ-VOUS

#### Cran – Gevrier :

Tous les Mardis

21 Route de Chevennes

#### Meythet :

Tous les Mercredis

4 Rue de l'Aérodrome

#### Cluses :

2èmes et 4èmes Jeudis du mois

24 Avenue G. Clémenceau

#### Rumilly :

1ers & 3èmes Jeudis du mois

Rue de l'Annexion  
Maison de l'Albanais

Litiges, Ecoute, Conseils....

**PRENEZ RDV EN LIGNE  
sur notre site internet**

[www.lacsf74.org](http://www.lacsf74.org)

**Permanence téléphonique :**

 06.30.29.74.26

 CSF74

[udcsf74@la-csf.org](mailto:udcsf74@la-csf.org)



VIE DE LA CSF 74

### RUMILLY : Nous étions présents !



**Des échanges intéressants  
mais aussi des prises de contact pour  
des futurs RDV avec nos bénévoles**

### CRAN-GEVRIER : Nous serons présents !



**Nous vous attendons  
également à cet évènement  
les 28 & 29 Septembre.**

**Venez nombreux,  
nous serons ravis de vous  
accueillir et échanger  
avec vous !**



**Retrouvez-nous dans  
le Dauphiné Libéré**

**du Samedi 14 Septembre 2024  
Nous avons fait paraître un article**



## PRATIQUES DE « REDUFLATION »

CONSO

### Ou « SHRIKFLATION »

**C'est la réduction de quantité de produit mais au même prix, voir plus !** Cette pratique est pourtant légale ! En vue de la rendre transparente, une obligation d'information a été instaurée par l'arrêté du 16 Avril 2024, relatif à l'information des Consommateurs sur le prix des produits dont la quantité a diminué, modifié plus récemment le 28 Juin 2024 et est applicable depuis le 1er Juillet 2024.

**Les distributeurs doivent donc ajouter obligatoirement une étiquette « Mention exclusive indiquant les valeurs X et Y et son % ou prix en € de l'augmentation ».** Cette étiquette est collée soit sur les emballages ou à proximité, mais doit être lisible.

**Cette même obligation s'ajoute à celle relative à l'unité de mesure ou « prix au litre et au kilo ».**

Cette obligation incombe aux distributeurs de la grande distribution mais pas aux industriels.

Cette information porte donc sur les produits de grande consommation comme les produits alimentaires et non alimentaires (produits d'entretien ménager, hygiène...) préemballés à quantité normale constante « vendus au poids ou au volume ». En revanche, sont exclus ceux à quantité variable, vendues en vrac ou vendus à la pièce.

**C'est le distributeur qui choisit le support d'information de la « Mention » mais la DGCCRF leur précise que cette dernière, si elle est collée sur le produit ne doit pas cacher les informations relatives à la composition du produit.**

**S'il y a violation de cette obligation d'information sur la « shrinkflation », le distributeur encourt une amende administrative de 3.000 € pour une personne physique et 15.000 € pour une personne morale. Les contrôles sont effectués par les agents de la DGCCRF.**

**BRS**  
BAIL RÉEL SOLIDAIRE



## LOCATAIRES HLM

Devenez propriétaires

avec le Bail Réel Solidaire

LOGEMENT

**Le Bail Réel Solidaire est un dispositif qui facilite l'accès à la propriété pour les ménages à revenus modestes en leur permettant d'acheter un logement dans des zones où l'offre est limitée et à un prix accessible.**

*Petit rappel : Le Bail Réel Solidaire a été mis en place en 2017, en application de la loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques.*

Ces ventes permettent à des locataires HLM de devenir propriétaires de leur logement. Avec le BRS, le locataire ne possède que le bâti (logement) et l'Etat, quant à lui, reste propriétaire du terrain (foncier) à travers un organisme foncier solidaire (OFS). Le nouveau propriétaire verse alors un loyer modique (environ 75 €/mois pour un 50 m2) pour une durée allant de 18 à 99 ans.

**Qui peut en bénéficier ?** Les ménages dont les revenus ne dépassent pas les plafonds de ressources et souhaitant acquérir leur résidence principale. Il leur est donc demandé de fournir les revenus fiscaux de l'ensemble du ménage (conjoint, enfant fiscalisé logé...)

**Quelles démarches entreprendre ?**

[Lire la suite...](#)

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A17559>